



Le 26 février 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint Cléophas-de-Brandon, le lundi 26 février 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée extraordinaire du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, Monsieur Bernard Coutu tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent Monsieur Maxime Giroux

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum à 18 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2 ORDRE DU JOUR.**

### **Résolution n° 2018-02-270**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessous.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CET ORDRE DU JOUR SE LIT COMME SUIT :**

- 1 Ouverture de la séance.
- 2 Lecture de l'ordre du jour.
- 3 Approbation de l'ordre du jour.
- 4 Résolution pour subvention programme Réhabilitation du réseau routier local.
- 9 Levée de l'assemblée

## **4. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL.**

### **Résolution n° 2018-02-271**

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Cléophas-de-Brandon a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL);

ATTENDU QUE le conseil de Saint-Cléophas-de-Brandon désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration



Le 26 février 2018

du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Pour ces motifs, sur la proposition de Madame Audrey Sénéchal, appuyé par Monsieur Bernard Coutu, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Cléophas-de-Brandon autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 HEURES 35**

#### **Résolution n° 2018-02-272**

L'ordre du jour étant épuisé la levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin, Maire

---

Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

---